



## **Prévention en incendie pour les personnes à mobilité réduite**

Le service incendie de votre municipalité répertorie l'identité et les besoins des personnes à mobilité réduite ou présentant une limitation. Ce répertoire permet d'assurer des interventions appropriées et rapides en cas d'urgence ou d'incendie impliquant ces personnes.

Une collaboration importante a été mise en place avec le service de transport adapté de la MRC des Maskoutains, qui regroupe des personnes à mobilité réduite de tous les âges et types de limitations. Chaque nouvelle personne admise au transport adapté reçoit d'office un formulaire de consentement de transmission de données nominatives et confidentielles, afin de permettre à la MRC de transmettre ces informations au service incendie de la municipalité d'origine du demandeur.

En cas d'urgence, une personne à mobilité réduite ou présentant une limitation due à une déficience, un trouble ou une maladie requiert des besoins particuliers au niveau de l'intervention à réaliser. Le service incendie, grâce au recensement, reçoit les informations sur ces personnes. Ces renseignements sont enregistrés et transmis au service d'incendie local concerné selon le lieu de résidence. Une fiche d'intervention est également complétée. Toutes les informations reçues par le service incendie demeurent confidentielles, et une mise à jour est faite chaque année. Mais, en tout temps, si la personne à mobilité réduite déménage ou connaît un changement concernant ses limitations ou son équipement d'aide à la mobilité, elle doit en informer son service incendie ou contacter la MRC des Maskoutains au 450 774-3141, poste 3170.

Les personnes à mobilité réduite peuvent faire connaître leur limitation et leurs coordonnées au service incendie de l'une des façons suivantes :

- Téléphoner au service incendie de sa municipalité pour donner directement les informations par téléphone dans le cas où la personne ne serait pas en mesure de remplir le formulaire;
- Pour les usagers du transport adapté, remplir le formulaire de consentement de transmission d'informations et le retourner dûment complété à la MRC. Le service de transport adapté acheminera les renseignements des personnes ayant signé le consentement au service incendie concerné.

Ce recensement des personnes à mobilité réduite aide les services incendie de toute la MRC des Maskoutains à mieux secourir adéquatement ses citoyens. Inscrivez-vous!